

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1890 s'élèvent à fr.	15,672,075	»
Les crédits proposés pour l'exercice 1889 s'élèvent à . . .	15,722,075	»
	<hr/>	
Soit une diminution de fr.	50,000	»

qui se justifie comme il suit :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit proposé pour 1889 fr.	62,500	»
Crédit demandé pour 1890.	48,000	»
	<hr/>	
En moins. . . fr.	14,500	»

Cette réduction représente la somme demandée temporairement en 1889 pour faire face aux frais d'installation de nouveaux services.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Auditeurs militaires et anciens prévôts.*

Crédit proposé pour 1889 fr.	48,400	»
Crédit demandé pour 1890.	47,900	»
	<hr/>	
En moins. . . fr.	500	»

Cette diminution provient du non-remplacement d'un prévôt décédé.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

ART. 22. — *Abonnement au Bulletin des arrêts de la Cour de cassation.*

Crédit proposé pour 1889	fr.	3,000	»
Crédit demandé pour 1890			»
		<hr/>	
En moins.	fr.	3,000	»

Cette diminution s'explique par la renonciation à l'abonnement de cette publication.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 50. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit proposé pour 1889	fr.	44,000	»
Crédit demandé pour 1890		12,000	»
		<hr/>	
En moins.	fr.	32,000	»

Cette réduction représente la somme demandée temporairement au Budget de 1889 pour pourvoir aux frais d'une adjudication publique d'imprimés pour les besoins des prisons pendant les années 1890 à 1894.

RÉCAPITULATION.

ART. 3. Diminution.	fr.	14,500	»
ART. 14. —		500	»
ART. 22. —		3,000	»
ART. 50. —		32,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION TOTALE.	fr.	50,000	»

(98)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

No tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de quinze millions six cent soixante-douze mille soixante-quinze francs (15,672,075 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	478,900 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	398,400 »		
3	Matériel	48,000 »		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	5,000 »		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 »		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	271,300 »	4,445,200 »	
7	— Matériel	4,800 »		
8	Cours d'appel. Personnel	1,067,250 »		
9	— Matériel	21,800 »		
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,143,900 »		
11	Justices de paix et tribunaux de police	936,000 »		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel	20,950 »		74,280 »
13	— Matériel	1,300 »		
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	47,900 »		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,130 »		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs	1,500,000 »	1,516,950 »	
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	4,050 »		
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,300 »		
A REPORTER fr.		»	6,515,330 »	

POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	0,515,530 •
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
10	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achèvement des travaux y relatifs. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 •	107,000 •
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	14,650 •	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	530,000 •	
22	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 •	570,050 •
23	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	7,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
24	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	5,000 •	
25	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	0,000 •	
26	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,000 •	30,000 •
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	7,020,280 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	°	7,029,280 °
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
28	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 °	
20	Clergé inférieur du culte catholique	4,202,570 °	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	500,000 °	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	80,000 °	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 °	5,237,070 °
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	17,000 °	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 °	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 °	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 °	
37	Secours pour les ministres des cultes	50,000 °	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
SECTION 1 ^{re} . — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	240,000 °	
39	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre ; 6° pour patronage des aliénés indigents au sortir de l'asile. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	335,000 °	
40	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	10,000 °	871,500 °
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 °	
	A REPORTER . . . fr.)	502,500 °	15,138,750 °

POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	592,300 •	15,158,750 •
	<i>SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.</i>		
42	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	274,000 •	
43	Patronage des colons libérés	5,000 •	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. Articles de consommation et de transformation	1,090,000 •	
45	Salaires des détenus.	55,000 •	
46	Confection et frais d'habillement des surveillants	28,000 •	
47	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	6,000 •	
48	Traitements des fonctionnaires et employés	1,082,975 •	2,449,325 •]
49	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants.	20,550 •	
50	Frais d'impression et de bureau	12,000 •	
51	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme et des condamnés libérés	15,000 •	
52	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	140,000 •	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
53	Mesures de sûreté publique	60,000 •	60,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	15,048,075 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	15,618,075 »
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	15,000 »	24,000 »
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	»	15,672,075 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
JULFS LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
CHAPITRE 1^{er}.											
ADMINISTRATION CENTRALE.											
1	»	Traitement du Ministre.									
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="719 786 810 920" rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th> <th colspan="2" data-bbox="815 786 1034 853">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th> <th data-bbox="1038 786 1150 920" rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th> <th data-bbox="1155 786 1401 920" rowspan="2">OBSERVATIONS.</th> </tr> <tr> <th data-bbox="815 860 922 898">MINIMUM.</th> <th data-bbox="922 860 1034 898">MAXIMUM.</th> </tr> </thead> </table>					NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.	MINIMUM.	MAXIMUM.
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.							
	MINIMUM.	MAXIMUM.									
PERSONNEL.											
		Secrétaire général	1	10,000	10,000						
		Administrateur des prisons et de la sûreté publique	1	10,000	10,000						
		Directeurs généraux	4	9,000	10,000	59,000	Application de l'article 5 du règlement à un direc- teur général.				
		Directeurs	5	7,000	8,000	21,500					
		Chefs de division	11	5,500	6,500	64,500	Application de l'article 5 du règlement à un chef de division.				
		Inspecteurs	5	5,500	6,500	19,500	Un inspecteur général avec rang de directeur général.				
		Chefs de bureau.	17	4,000	5,000	77,450	Un inspecteur général avec rang de directeur.				
		Sous-chefs de bureau	8	5,100	3,800	25,000	Application de l'article 5 du règlement à un chef de bureau.				
		Commis de 1 ^{re} classe	8	2,600	3,000	21,900	Application de l'article 5 du règlement à un com- mis de 1 ^{re} classe.				
		— 2 ^e —	18	2,100	2,500	59,700					
		— 3 ^e —	10	1,400	2,000	17,600					
		— expéditionnaires.	6	1,200	2,000	9,500					
		Attachés	5	„	„	4,000					
		Huissier audiencier.	1	1,800	2,500	2,500					
		— de salle	1	1,400	2,400	2,400					
		Messagers.	9	1,000	2,000	15,500					
		Garde mobilier	1	1,000	2,000	1,950					
		Concierges	2	700	1,400	2,800					
		Boute-feux	5	700	1,500	5,700					
		Nettoyeuses	5	500	1,000	5,500					
		Emplois vacants, augmentations éventuelles, travaux extraord.	„	„	„	6,000					
		TOTAL.	115			598,400					

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	,	,	21,000	21,000	"
398,400	398,400	,	,	392,000	391,976 50	
419,400	419,400	,	,	413,000	412,976 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. . . fr.
5	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	25,000 »
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers	11,500 »
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	11,500 »
			48,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.	
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale et missions à l'étranger.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}	fr.
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
		Premier président	1 16,000 16,000
		Président de chambre	1 13,000 13,000
		Conseillers.	15 11,250 168,750
		Procureur général	1 16,000 16,000
		Avocats généraux	2 12,000 24,000
		Greffier en chef	1 7,000 7,000
6	»	Greffiers adjoints	2 4,500 9,000
		Huissiers audienciers	6 750 4,500
		Secrétaire du parquet	1 4000 à 4500 4,250
		Employé	1 2000 à 2600 2,600
		Messagers	5 1200 à 1800 5,760
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881	» » 200
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	» » 500
			271,560
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS <i>proposés</i> POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>voies</i> POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
419,400	419,400	»	»	413,000	412,976 30	
48,000	62,500	.	14,500	48,000	47,980 15	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,843 02	
6,500	6,500	»	»	6,500	4,796 90	
478,900	495,400	»	14,500	472,500	470,596 37	
		DIMINUTION. 14,500 »				
271,560	271,560	»	»	271,200	269,731 10	
271,560	271,560	»	»	271,200	269,731 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		NOUVEAU d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	»					
	{			5,000	4,800	
	{			1,600		
	{			200		
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		3	11,250	33,750		
		10	8,500	85,000		
		76	7,500	570,000		
		3	11,250	33,750		
		3	8,500	25,500		
		10	8,000	80,000		
		7	7,000	49,000		
		3	5,000	15,000		
		21	4,000	84,000		
8	»	3	4000 à 4500	14,150	1,067,250	
		15	2000 à 2600	31,500		
		11	1200 à 1800	17,400		
		12	700	8,400		
		2	1100 à 1500	2,800		
				15,000		
				1,700		
				500		
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	»			7,600		21,800
	{			5,900		
	{			7,200		
	{			1,100		
		<p>Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.</p>				
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
271,360	271,360	»	»	271,200	269,751 10	
4,800	4,800	»	»	4,800	5,285 13	
1,067,250	1,067,250	«	»	1,065,450	1,051,854 32	
21,800	21,800	»	»	23,800	23,590 56	
1,365,210	1,365,210	»	»	1,365,250	1,350,281 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	30,000	728,200
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250	
		Juges	58	5,000	175,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
		Substituts	22	5,000	110,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	40	3,200	128,000	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	15,460	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	21	1200 à 2000	35,490	
		Huissiers audienciers	25	400	9,200	
10		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
	b.	Présidents	13	7,000	91,000	1,010,540
		Vice-présidents	15	5,500	71,500	
		Juges d'instruction	24	5,250	126,000	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
		Substituts	27	4,500	121,500	
		Greffiers	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	53	3,000	159,000	
		Secrétaires des parquets.	15	3000 à 5300	43,550	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	23	1200 à 2000	39,290	
		Huissiers audienciers	48	300	14,400	
		A REPORTER.				1,738,540

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,368,210	1,368,210	»	»	1,368,250	1,350,281 11	
1,368,210	1,368,210	»	»	1,368,250	1,350,281 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÈRE des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).				
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>				
		Présidents	9	6,000	54,000	
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750	
		Juges	20	4,000	80,000	
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
		Substituts	9	4,000	36,000	386,450
		Greffiers	9	3,200	28,800	
		Greffiers adjoints y compris l'augmentation de 200 fr.	17	2,800	47,600	
10 (suite).	c.	Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	23,700	
		Commis expéditionnaires	9	1200 à 2000	14,000	
		Huissiers audienciers	18	200	3,600	
	abc.	Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	»	»	200	200
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S ^t -Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800	18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
11	»	Juges de paix	208	3,000	624,000	936,000
		Greffiers	208	1,500	312,000	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,365,210	1,365,210	»	»	1,565,250	1,550,281 11	
2,145,990	2,145,990	»	»	2,125,700	2,072,006 62	
936,000	936,000	»	»	936,000	932,625 »	
4,445,200	4,445,200	»	»	4,426,950	4,334,912 73	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,950	20,950	»	»	20,630	19,749 96	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,407 »	
47,900	48,400	»	500	48,400	47,900 »	
4,130	4,130	»	»	5,400	4,224 16	
74,280	74,780	»	500	73,750	73,281 12	
DIMINUTION . . fr.		500				
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	1,832,998 95	
4,650	4,650	»	»	7,008	5,749 92	
12,500	12,500	»	»	12 500	12,300 »	
1,516,950	1,516,950	»	»	1,519,508	1,851,048 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE V.																							
PALAIS DE JUSTICE.																							
19	»	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achèvement des travaux y relatifs. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																					
CHAPITRE VI.																							
PUBLICATIONS OFFICIELLES.																							
20	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>																					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 20%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">7,000 »</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 14,650 »</td> </tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis de 2^e classe</td> <td style="text-align: right;">2,100 »</td> </tr> <tr> <td>1 Vérificateur de la comptabilité</td> <td style="text-align: right;">300 »</td> </tr> <tr> <td>1 Comptable.</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis-concierge</td> <td style="text-align: right;">2,200 »</td> </tr> <tr> <td>1 Encaisseur</td> <td style="text-align: right;">430 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td> <td style="text-align: right;">400 »</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	7,000 »	} 14,650 »	1 Traducteur.	1,000 »	1 Commis de 2 ^e classe	2,100 »	1 Vérificateur de la comptabilité	300 »	1 Comptable.	1,000 »	1 Commis-concierge	2,200 »	1 Encaisseur	430 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	400 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																					
1 Directeur	7,000 »	} 14,650 »																					
1 Traducteur.	1,000 »																						
1 Commis de 2 ^e classe	2,100 »																						
1 Vérificateur de la comptabilité	300 »																						
1 Comptable.	1,000 »																						
1 Commis-concierge	2,200 »																						
1 Encaisseur	430 »																						
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	400 »																						
21	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires																					
	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>																					
22	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation																					
23	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.																					
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	,	,	107,000	34,975 77	
107,000	107,000	,	,	107,000	34,975 77	
14,650	14,650	,	,	23,000	24,391 63	
330,000	330,000	,	,	400,000	504,904 49	
,	3,000	,	3,000	3,000	2,755 0	
25,300	25,300	,	,	25,300	15,379 71	
7,000	7,000	,	,	7,000	6,591 26	
376,950	379,950	,	3,000	460,300	334,412 59	
DIMINUTION. . fr.		3,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
24	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																												
25	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
26	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
27	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
28	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">Appointements par an.</th> <th style="text-align: center;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Évêques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire d'évêché</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">5,600 »</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">74</td> <td style="text-align: right;">281,400 »</td> </tr> </tbody> </table>	CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque	1	21,000 »	21,000 »	Évêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	—	2	1,500 »	5,000 »	Vicaires généraux	5	5,600 »	10,800 »	—	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	32	2,000 »	64,000 »			74	281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »																																											
Évêques	5	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
—	2	1,500 »	5,000 »																																											
Vicaires généraux	5	5,600 »	10,800 »																																											
—	10	3,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
—	32	2,000 »	64,000 »																																											
		74	281,400 »																																											
		A REPORTER. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	10,615 04	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,125 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,880 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
50,000	30,000	»	»	30,000	24,618 04	
281,400	281,400	»	»	281,400	279,200 »	
281,400	281,400	»	»	281,400	279,200 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	281,400	279,200 »	
4,292,570	4,292,570	»	»	4,291,000	4,265,008 34	
500,000	500,000	»	»	500,000	250,000 »	
80,000	80,000	»	»	80,000	74,738 52	
5,155,970	5,153,970	»		5,152,400	4,866,946 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																										
					REPORT. . . fr.																																																							
		CHAPITRE VIII (SUITE).																																																										
52	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.																																																										
		<i>Culte israélite.</i>																																																										
53	»	Traitements des ministres et employés																																																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">MINISTRES ET EMPLOYÉS.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 10%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grand rabbin</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,292 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">5,292 »</td> </tr> <tr> <td>Ministres officiants</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,250 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">2,250 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire du consistoire.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitement</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> <td style="text-align: right;">558 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">9</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">17,000 »</td> </tr> </tbody> </table>				MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.		TOTAL des traitements.	Grand rabbin	1	5,292 »		5,292 »	Ministres officiants	1	2,250 »		2,250 »	— —	1	2,000 »		2,000 »	— —	2	1,500 »		3,000 »	— —	1	1,500 »		1,500 »	— —	1	1,200 »		1,200 »	— —	1	800 »		800 »	Secrétaire du consistoire.	1	800 »		800 »	Augmentations de traitement	»	»		558 »		9			17,000 »
MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.		TOTAL des traitements.																																																								
Grand rabbin	1	5,292 »		5,292 »																																																								
Ministres officiants	1	2,250 »		2,250 »																																																								
— —	1	2,000 »		2,000 »																																																								
— —	2	1,500 »		3,000 »																																																								
— —	1	1,500 »		1,500 »																																																								
— —	1	1,200 »		1,200 »																																																								
— —	1	800 »		800 »																																																								
Secrétaire du consistoire.	1	800 »		800 »																																																								
Augmentations de traitement	»	»		558 »																																																								
	9			17,000 »																																																								
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues																																																										
55	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.																																																										
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>																																																										
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.																																																										
37	»	Secours pour les ministres des cultes.																																																										
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,153,970	5,153,970	"	"	5,152,400	4,866,946 86	
10,000	10,000	"	"	10,000	8,094 35	
17,000	17,000	"	"	17,000	15,292 "	
1,000	1,000	"	"	1,000	1,000 "	
10,000	10,000	"	"	10,000	8,000 "	
16,000	16,000	"	"	16,000	9,745 98	
30,000	30,000	"	"	30,000	30,000 "	
5,237,970	5,237,970	"	"	5,236,400	4,939,079 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IX.					
BIENFAISANCE.					
<i>SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>					
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.			
39	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muet indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 6° pour patronage des aliénés indigents au sortir de l'asile; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.			
40	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.			
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.			
	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.			
<i>SECTION DEUXIÈME — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.</i>					
42	»	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.			
<hr/>					
		PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
		Directeur	1	6,000	6,000
		Aumônier	1	2,600	2,600
		» adjoint	1	1,800	1,800
		Médecin	1	2,000	2,000
		» adjoint	1	1,200	1,200
		Agent comptable	1	5,200	5,200
		Instituteur en chef	1	2,000	2,000
		Instituteurs	5	1,800 à 2,000	8,600
		Magasinier	1	2,000	2,000
		Commis	2	1,550 à 1,600	2,950
		Jardinier en chef	1	2,400	2,400
		Chef de culture	1	2,400	2,400
		Instructeur spécial	1	2,400	2,400
		Surveillants en chef	2	2,000 à 2,200	4,200
		Surveillants de 1 ^{re} classe	9	1,400 à 1,450	12,850
		Surveillants de 2 ^e classe	7	950 à 1,200	8,500
		Surveillantes	11	700	7,700
			<hr/>		
			47		
		Augmentation éventuelle des traitements, indemnités			1,000
					A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
240,000	240,000	»	»	240,000	259,991 93	
353,000	353,000	»	»	353,000	353,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,601 10	
7,500	7,500	»	»	7,500	7,470 20	
»	»	»	»	»	14,000 »	
274,000	274,000	»	»	280,000	750 35	
		»	»	»	97,127 04	
		»	»	»	2,662 54	
		»	»	»	2,496 81	
»	»	»	»	»	63,443 15	
866,500	866,500	»	»	892,500	795,523 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
»	»	Indemnités et tantièmes			
»	»	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaire du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers.			
43	»	Patronage des colons libérés			
»	»	Entretien de bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles			
»	»	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences			
»	»	Animaux et nourriture d'animaux			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			
		CHAPITRE X.			
		PRISONS.			
		SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>			
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Articles de consommation et de transformation			
45	»	Salaires des détenus			
46	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.			
47	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.			
48	»	Traitements des fonctionnaires et employés			
		PERSONNEL.			
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
	Secrétaires des Commissions administratives	4	1,400	2,800	9,400 »
	— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »
	Directeurs (maisons centrales)	4	5,000	6,000	21,000 »
	— (— de sûreté)	8	4,600	5,500	41,700 »
	— (— d'arrêt)	19	2,500	4,400	65,700 »
	— adjoints	5	5,400	5,800	18,400 »
	Aumôniers catholiques	51	450	2,600	46,650 »
	— adjoints.	5	700	1,800	7,700 »
	Médecins	27	500	2,600	50,800 »
	— adjoints	6	1,000	1,900	8,800 »
	Instituteurs	24	1,400	2,600	46,800 »
	— adjoints	5	1,400	1,700	4,800 »
	A REPORTER.	157		fr.	302,750 »
					A REPORTER. : fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
866,500	866,500	»	»	892,500	793,523 30	
»	»	»	»	»	1,968 16	
»	»	»	»	»	29,997 62	
5,000	5,000	»	»	5,000	»	
»	»	»	»	»	18,166 60	
»	»	»	»	»	24,128 71	
»	»	»	»	»	27,181 90	
871,500	871,500	»	»	897,500	896,966 29	
1,090,000	1,090,000	»	»	1,090,000	1,080,454 39	
55,000	55,000	»	»	50,000	52,500 »	
28,000	28,000	»	»	28,000	20,396 34	
6,000	6,000	»	»	6,000	7,184 97	
1,082,975	1,082,975	»	»	1,059,775	1,042,563 54	
2,261,975	2,261,975	»	»	2,215,775	2,202,899 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	OMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
					REPORT. fr.	
					PERSONNEL. (suite).	
		REPORT.	157		fr.	502,750 »
		Instituteurs auxiliaires.	4	600	1,000	2,800 »
		— lecteurs	41	550	550	4,650 »
		Comptables	4	2,600	3,500	11,600 »
		Commis de 1 ^{re} classe	41	2,100	2,500	23,700 »
		— de 2 ^e — (comptables)	43	1,900	2,500	28,700 »
		— de 2 ^e —	41	1,600	2,000	19,400 »
		— de 3 ^e — (comptables)	44	1,500	1,800	25,100 »
		— de 3 ^e —	50	1,200	1,500	58,600 »
		Magasiniers	7	1,600	2,000	15,800 »
		Surveillantes religieuses	78	675	800	53,200 »
		— laïques	8	700	700	5,600 »
		Chefs surveillants	12	1,800	2,200	24,000 »
		Surveillants de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	550	1,100	1,450	426,082 50
		Chef de culture	1	2,200	2,500	2,500 »
		Surveillant de culture	1	1,400	1,800	1,800 »
		Surveillants spéciaux	15	1,400	1,800	25,600 »
		Commissionnaires	48	200	1,000	8,180 »
		Maitres de musique.	2	750	750	1,500 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	58	40	500	8,120 »
		Aumôniers protestants et israélites	25	240	500	7,084 »
		Contremaitres	2	2,200	2,500	4,850 »
		Chevrons aux surveillants	»	»	»	8,124 »
		Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.	»	»	»	4,554 50
		Augmentations de traitements	»	»	»	52,900 »
		TOTAL.	812		fr.	1,082,975 »
49	»	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants				
50	»	Frais d'impression et de bureau				
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,261,973	2,261,973	»	»	2,213,773	2,202,899 24	
20,350	20,350	»	»	20,350	18,718 75	
12,000	44,000	»	52,000	12,000	7,041 12	
2,294,523	2,526,523	»	32,000	2,246,125	2,228,659 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
51	»	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme et des condamnés libérés
52	»	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et amélioration des bâtiments. . . .
	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
53	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
55	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,294,525	2,326,525	»	52,000	2,246,125	2,228,659 11	
15,000	15,000	»	»	9,000	»	
140,000	140,000	»	»	260,000	271,465 47	
»	»	»	»	10,000	7,620 54	
2,449,525	2,481,525	»	52,000	2,325,125	2,507,745 12	
DIMINUTION. . fr.		52,000				
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	12,711 »	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,692 55	
24,000	24,000	»	»	24,000	21,405 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
478,900 »	495,400 »	»	14,500 »	472,500 »	470,596 57	
4,445,200 »	4,445,200 »	»	»	4,426,950 »	4,354,912 73	
74,280 »	74,780 »	»	500 »	75,750 »	73,281 12	
1,516,950 »	1,516,950 »	»	»	1,519,508 »	1,851,048 87	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	54,975 77	
376,950 »	379,950 »	»	3,000 »	460,500 »	354,412 59	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	24,618 04	
5,237,970 »	5,257,970 »	»	»	5,236,400 »	4,939,079 17	
871,500 »	871,500 »	»	»	897,500 »	896,966 29	
2,449,525 »	2,481,525 »	»	32,000 »	2,525,125 »	2,507,745 12	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
24,000 »	24,000 »	»	»	24,000 »	21,403 55	
15,672,075 »	15,722,075 »	»	50,000 »	15,834,833 »	15,609,059 82	
DIMINUTION. . . fr.		50,000				

(136)